

SOUTIEN À MAUD POUR SON DEUXIÈME PROCÈS POUR REFUS DE PRÉLÈVEMENT ADN

JE SUIS INTERPELLÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS le 7 mars 2007 suite à un banal (mais récurrent) contrôle de papiers par la police municipale d'Angers. Je me retrouve en garde à vue pour port d'armes de 6ème catégorie (opinel). Au commissariat on me demande mon ADN je refuse. Je passe donc au tribunal le 31 mai 2007. Je ne prends rien pour le port d'armes mais j'écope de 2 mois de prison avec sursis sur 5 ans pour le refus de prélèvement.

SUITE À CETTE CONDAMNATION, je reçois le 24 mai 2008 une convocation à la gendarmerie pour... je vous le donne en mille, prélèvement ADN. Si vous avez bien suivi, la première fois on me demande mon ADN en tant que suspecte d'un délit, je refuse, je suis condamnée pour ce refus, et un an après, on me convoque pour un prélèvement à titre de condamnée... Ça tourne un peu en rond... ! Je ne me rends pas aux convocations (3 en tout). J'ai eu peu de temps après l'occasion de rencontrer tout à fait par hasard les gendarmes qui m'avaient convoqués, par chance ils étaient plutôt sympas et à priori plutôt d'accord avec moi. Toujours est-il qu'ils m'informent que je vais probablement faire l'objet d'une fiche de recherche nationale. Je prends donc la peine d'écrire à la procureur de la république du tribunal d'Angers, pour l'informer du pourquoi je ne m'étais pas rendue aux convocations tout en précisant que je me tenais à la disposition de la justice et de l'informer de ma nouvelle adresse (les convocations arrivaient chez ma mère). Peine perdue, dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 août à 3h du matin, alors que je suis avec des amis, je me fais contrôler par la Brigade de Sécurité et d'Intervention, le contrôle se passe bien, les policiers repartent puis d'un coup ils freinent, s'arrêtent et reviennent vers moi « toi tu restes avec nous ». Je les suis jusqu'à la voiture et là je me retrouve placardée contre la voiture et menottée les mains dans le dos. C'est sur le trajet jusqu'au commissariat que j'apprend que je fais l'objet de cette fameuse fiche de recherche. Je me retrouve en garde à vue, je suis auditionnée et je ressorts 1h30 après avec une convocation pour le lundi 11 août à 14h. Je m'y rends accompagnée d'une trentaine de personne en soutien. A 14h05 n'étant toujours pas rentrée, le commissaire de police en personne sort et viens me voir pour me demander si je compte me présenter. (Ben non je suis là pour faire joli). 14h10 je me décide à rentrer, passe devant les 4 policiers qui gardaient la porte en bas (on ne sait jamais...). A peine à l'intérieur le commissaire me demande de le suivre, on monte vers le service du CANONGE où l'on fait les fiches anthropométriques et les prélèvements ADN. Devant la porte je l'informe que ce n'est pas la peine. Il me demande d'un air étonné : « Ah bon vous ne souhaitez toujours pas donner votre ADN ? » Du coup direction son bureau pour qu'il me notifie ma garde à vue. (Pendant toute ma garde à vue je n'ai eu affaire qu'au commissaire principal de police...).

JE ME RETROUVE DONC EN GAV POUR RÉCIDIVE de refus de prélèvement ADN. Je vois un avocat, ils me remontent, je suis auditionné par le commissaire, je réitère mon refus ainsi que mes explications. Je suis libérée au bout de trois heures et demi, grâce notamment au fait qu'il y ait eu des personnes devant le commissariat et je repars avec dans la poche une convocation au tribunal correctionnel d'Angers le lundi 1 décembre 2008 à 14h. En tant que récidiviste, mon avocat n'est pas super confiant je risque 2 ans de prison et 30000 euros d'amende et plus concrètement la révocation de mon sursis. De plus quoi qu'il arrive, « grâce » à la loi Perben II, vu que je suis condamnée, ils peuvent me prendre mon ADN par n'importe quel moyen. *Je continue de refuser ce prélèvement, j'étais contre par éthique, par principe et par devoir citoyen l'année dernière et je le suis plus que jamais cette année.* Je ne vais pas changer parce que l'on m'a tapé sur les doigts l'année dernière en me disant "Ce n'est pas bien ce que tu fais, il faut obéir à la loi, on te mets 2 mois de sursis et tu ne recommenceras pas." Ben tiens je vais me gêner ! C'est dans les systèmes totalitaires que l'on fonctionne sur la peur des gens, désolée mais la peur n'évite ni le danger ni le respect de ses principes.

« Ceux qui négocieraient leur liberté fondamentale contre une sécurité illusoire ne méritent ni Liberté ni Sécurité, et n'auront ni l'un ni l'autre » Benjamin Franklin 1755.

**RENDEZ-VOUS LUNDI 1 DÉCEMBRE 2008,
13H30 DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE
D'ANGERS PLACE LECLERC**

Une pétition pour soutenir Maud a été mise en ligne : <http://www.lapetition.be/en-ligne/refus-de-prlvement-adn-3326.html>